

Le président (le sénateur Maurice Lamontagne): Honorables sénateurs, la séance est ouverte. Comme à l'accoutumée, nous procéderons ce matin à l'audition des témoins, sans nous embarrasser de formalités, afin que le chef de chaque groupe puisse demander à n'importe quel moment à un spécialiste, un adjoint ou un conseiller de répondre aux questions.

En outre, afin d'éviter les répétitions, toujours préjudiciables, et avec votre assentiment, je prierais les représentants des trois sociétés de faire leurs exposés l'un après l'autre et, pour notre part, nous éviterons de les interrompre par nos questions, ce qui permettra de les faire participer ensuite tous ensemble à un débat général, au lieu de poser des questions à peu près identiques à chaque groupe. Cette procédure vous convient-elle, messieurs les sénateurs?

Les honorables sénateurs: D'accord.

Le président: Je souhaiterais aussi, ce ne peut être qu'un souhait d'ailleurs, car nous sommes dans un pays libre, dans un parlement libre, que ces exposés préliminaires qui sont de règle, soient assez brefs pour nous laisser suffisamment de temps pour poser nos questions.

Sans autre préambule, je cède maintenant la parole à M. George Williams, président-directeur général de *Procter and Gamble*.

[Texte]

M. George Williams, président-directeur général de Procter and Gamble: Monsieur le président, membres du Comité du Sénat sur la Santé, le Bien-être et la Science.

Je m'appelle George Williams. Je suis au service de *Procter & Gamble* depuis 32½ ans. J'occupe actuellement le poste de Président directeur général de la *Procter & Gamble Company of Canada, Limited*, fonctions que j'ai assumées en mars 1965.

Je suis accompagné de M. William C. Krumrei, l'un des principaux chercheurs de notre société-mère aux États-Unis. M. Krumrei est à la *Procter & Gamble* depuis 19 ans. Il est actuellement le directeur du Service des rapports techniques avec les gouvernements. Il était antérieurement directeur du Développement des produits—savons et détersifs—de notre société américaine.

Nous sommes l'un et l'autre très heureux de l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui de comparaître devant vous. Vous nous permettrez de traiter de deux grandes questions.

Qu'il nous soit d'abord permis de vous dire brièvement ce qu'est le point de vue général de notre société en ce qui concerne les phosphates dans les détersifs et de vous décrire brièvement le programme que nous appliquons afin de diminuer etc, en définitive, de remplacer complètement les phosphates qui entrent dans la composition de nos détersifs.

Nous voudrions ensuite vous demander d'envisager la possibilité de modifier, à un point de vue important, la partie III de la Loi sur les eaux du Canada. Cette proposition de modification, pour des raisons sur lesquelles nous reviendrons plus loin, en détail, nous semble importante non seulement pour notre industries mais pour le Canada tout entier.

On trouvera annexée à la version écrite de notre mémoire la copie d'une réclame parue il y a quelques semaines dans un certain nombre de grands journaux américains, y compris le *New York Times*, le *Washington Post* et le *Wall Street Journal*. On y trouvera résumé le point de vue général de notre société-mère américaine sur la question des détersifs aux phosphates. Vous trouverez aussi une copie d'une lettre que j'adressais le 25 mars à l'honorable J.J. Greene, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, communication qui fait parfaitement comprendre, je pense, que le point de vue de la société canadienne est, sur ce point, à peu près le même que celui de notre société-mère.

Si vous n'avez pas encore eu le temps de prendre connaissance de ces deux documents, je souhaite que vous puissiez le faire. En effet, ils constituent l'exposé le plus complet qui ait été fait jusqu'ici du point de vue de notre société, tant ici au Canada qu'aux États-Unis, sur cette importante question.

Qu'il me soit simplement permis aujourd'hui de revenir sur certains éléments capitaux de notre position sur celle-ci. Nous sommes du reste disposés à vous donner des détails supplémentaires pour répondre aux demandes que vous pourriez nous faire à ce sujet.

Qu'il me soit d'abord permis de dire, très nettement, que la *Procter & Gamble*—tant ici au Canada qu'aux États-Unis—ne néglige rien pour diminuer progressivement la teneur en phosphates de tous ses détersifs employés pour les grosses lessives. Nous voulons en fait supprimer *totalemment* ces phosphates.

Afin de réaliser ces objectifs, voici ce que nous avons fait:

1. Comme le dit la réclame de la *P&G* et comme je le répète dans ma propre lettre à M. Greene, nous sommes déjà engagés à diminuer de 25 p. 100 la teneur en phosphates de nos détersifs pour grosses lessives.